

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le - 3 JUL. 2019 SLO

ID : 059-245900758-20190627-2019\_06\_27\_21-DE

Extrait du Procès-verbal des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 27 juin 2019 à 19h00

Le 27 juin 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye à partir du point 4, Mme Catherine Goedgebuier, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

*Avaient procuration*: M. Claude Beve, procuration à Mme Pascale Algoet  
Mme Monique Evrard, procuration à M. Philippe Mahieu  
M. Jean-Philippe Boonaert, procuration à Mme Nathalie Debaisieux  
Mme Bénédicte Brouard procuration à M. Jacques Hurlus  
Mme Sophie Caron, procuration à M. Philippe Kujawa  
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet

*Etaient excusés* Mme Marie-Angèle Delommez,  
Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* Mme Anne Decoster

**Développement économique : ZA des Petits Pacaux, vente du lot 6 à la société Littoral espaces verts**

*Le Vice- Président expose au Conseil :*

Monsieur le Président a rencontré la société Littoral espaces verts dirigée par Monsieur SAVREUX et spécialisée dans l'aménagement des espaces verts.

Monsieur le Président a présenté à l'entreprise les parcelles actuellement disponibles sur le territoire de la CCFL.

Celle-ci souhaiterait s'installer sur la parcelle n°6 de la ZA des Petits Pacaux pour une surface de 6 155 m<sup>2</sup>. Dans un premier temps, l'entreprise souhaite y construire un bâtiment d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup>. Elle a déjà embauché 4 personnes. L'effectif se porterait à 10 salariés dans les 3 ans.

Par la suite, l'entreprise souhaiterait construire 2 bâtiments supplémentaires pour une surface totale comprise entre 2 500 et 3 000 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente pourrait être fixé à 5 € HT / m<sup>2</sup> net vendeur hors frais de notaire.

Conformément aux délibérations des 14 octobre 2006, 15 octobre 2014 et 23 juin 2016 relatives à la sécurisation des actes de vente, ce prix ne tient pas compte des prix du marché puisqu'il vise à stimuler l'implantation d'entreprises sur le territoire intercommunal afin de favoriser l'emploi et la création de richesse d'une part, et afin d'éviter toute spéculation immobilière, cette vente est soumise à certaines restrictions spécifiées dans ces mêmes délibérations d'autre part.

Après avis favorables de la commission et du bureau, il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER la vente de la parcelle n°6 de la ZA des Petits Pacaux pour une surface de 6 155 m<sup>2</sup> au prix de 5€ HT du m<sup>2</sup> net vendeur hors frais de notaire au profit de la société Littoral espaces verts ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

